



ACP BONDY : UNE MOBILISATION DU PERSONNEL QUI PAYE !

Un agent en CCD depuis 9 MOIS obtient son CDI

Il travaillait sur l'ACP Bondy depuis mars 2017, son troisième contrat CDD arrivait à échéance le samedi 16 décembre 2017. Il faut savoir qu'il avait quitté un emploi en CDI pour une promesse d'embauche à la Poste, si la direction était satisfaite de son travail, ce qui était le cas. Quelle ne fut pas sa surprise quand, 2 jours avant la fin de son contrat, le RLA lui signifiait la fin de collaboration sans raison valable ! Il avait une tournée fixe sur la ville de Rosny, votée par les instances du CHSCT et CT au regard de la réorganisation de l'ACP Bondy.

La goutte d'eau qui fait déborder le vase

Les conditions de travail étaient exécrables depuis des années sur l'agence pour les moyen-propre et sous-traitant avec des emports hors-normes, chargement sous intempéries, des heures supplémentaires non rémunérées, des conditions d'hygiènes inacceptables et un management des encadrants d'un autre siècle, au détriment de la santé des agents !



REACTION DU PERSONNEL POUR DÉFENDRE SES CONDITIONS DE TRAVAIL

Par le biais de nos représentants locaux SUD, une protestation unitaire est survenue lors de la prise de pause de 20 minutes (du jamais vu !), suivi d'un débrayage pour discuter des problèmes de l'agence et créer un rapport de force afin de faire changer les choses. 90% des Colipostiers, opérateurs livraison, cabine et instanciers étaient présents avec une volonté de rentrer dans le dur de l'action s'il n'y avait aucune avancée avec la direction. UNE PREMIERE à Coliposte pendant la période !



Le deuxième jour de débrayage, face à la détermination du personnel, nous avons obtenu une audience avec Monsieur ENOUF qui a concédé sur l'ensemble de nos revendications :

- L'embauche de l'agent CDD en CDI,
- Réorganisation des tournées instances et la ville de Rosny (circuits supplémentaires, cycle de travail, camion hayon, tire CP) en début janvier 2018,
- Maintien des 2.1 sur leur secteur d'affectation,
- Entretien et réparations des toilettes sous traitants, affichages des consignes,
- Neutralisation du challenge pour les deux jours,
- Renforts supplémentaires pour absorber le trafic pendant la période,
- Matériels supplémentaires pour les flasheurs défaillants,
- Possibilité d'une machine sous-pli pour le traitement des AO.



**CETTE VICTOIRE EST UN EXEMPLE A SUIVRE SUR LES
ETABLISSEMENTS, MAIS CE N'EST QUE LA PREMIÈRE BATAILLE, LE
COMBAT CONTINUE. EN 2018, CREONS ENSEMBLE (MOYENS-PROPRES ET
SOUS-TRAITANTS) UN RAPPORT DE FORCE POUR DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL**

Nous ne voulons pas de chocolat comme remerciement !!!



Syndicat SUD-TMT
Traitement-Messagerie-Transport
25/27 rue des Envierges
75020 Paris
Tel:01 44 62 12 35
Fax:01 44 62 12 43
✉ sudtmt@sudptt.fr